

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILES

"Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas."

2022 - 2026

ZÉRO
DÉCHET
Prévention

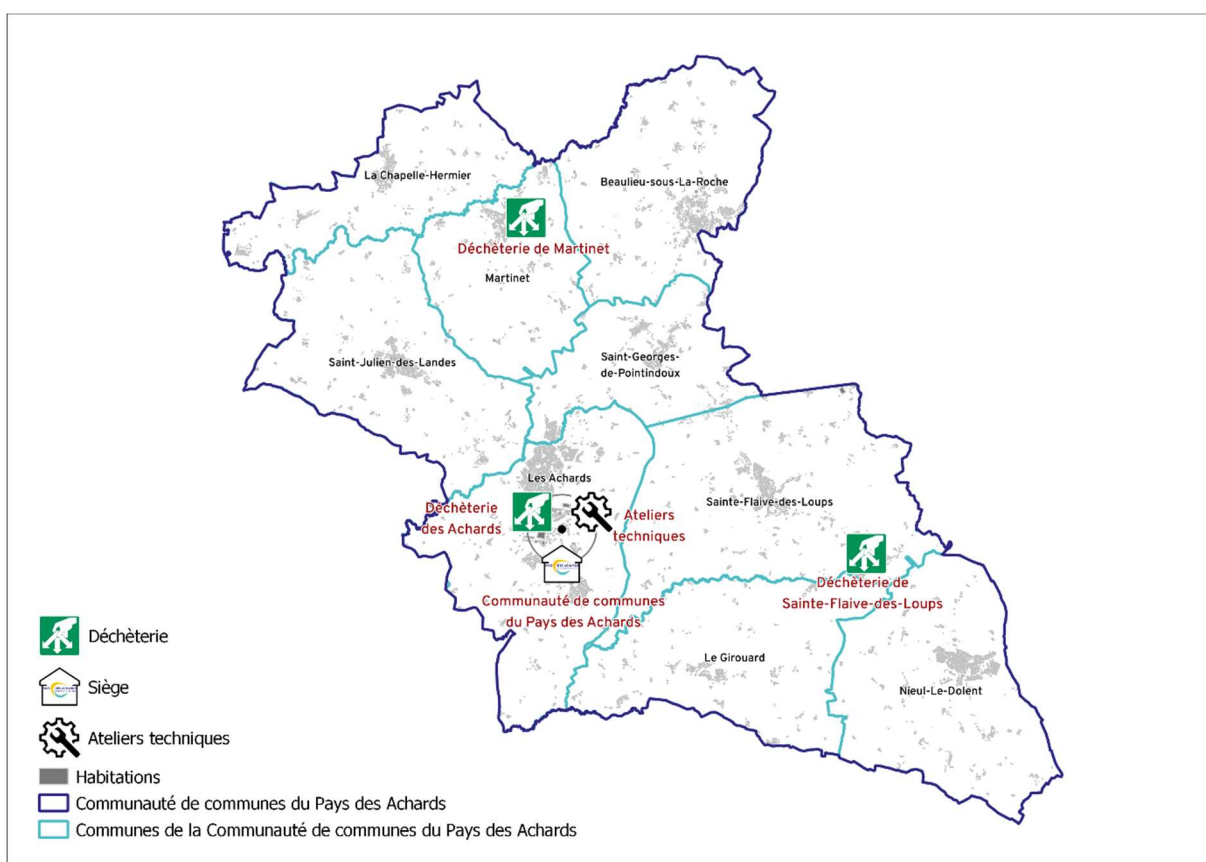
CONTEXTE

La Communauté de Communes du Pays des Achards est en charge de la collecte des déchets ménagers et assimilés (habitants, établissements publics et entreprises) des 9 communes qui la compose (compétence publique obligatoire).

La compétence Traitement est transférée au syndicat public départemental : TRIVALIS (17 collectivités adhérentes soit 258 communes).

La politique de gestion et de prévention des déchets se traduit par :

- Une maîtrise des coûts
- Une valorisation des déchets afin de préserver l'environnement
- Adapter le niveau de service aux besoins des usagers
- Mettre en œuvre des actions de prévention pour réduire la production de déchets



LES GRANDS ENJEUX

La prévention des déchets est un ensemble de mesures et d'actions visant à amoindrir l'impact des déchets sur l'environnement.

Une politique publique de prévention des déchets consiste à :

- **Réduire les quantités de déchets** produits et collectés et réduire leur nocivité
- Améliorer le caractère valorisable dans une logique de **préservation des ressources naturelles**

LE PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES



Face aux enjeux importants de la prévention des déchets, un cadre législatif et réglementaire national a émergé et s'est développé depuis les années 2000 en France.

Depuis 2010, l'élaboration de programmes locaux de prévention des déchets est obligatoire dans les collectivités qui détiennent la compétence collecte. Ils peuvent être conduit par des syndicats s'il y a une cohérence technique et géographique.

SYNTHESE DU PLAN REGIONAL

Le Plan n'a fixé aucun objectif par territoire, **chaque bassin de vie ayant ses spécificités**, mais il est demandé que chaque **structure à compétence déchets** ou acteur du domaine des déchets puisse participer, à son niveau, à la **réalisation des objectifs généraux du Plan**.

Ces programmes doivent comprendre des objectifs de réduction des quantités de déchets produits et être en adéquation avec les programmes régionaux et nationaux.

Les programmes locaux et les bilans annuels doivent être rendus publics.

Les collectivités adhérentes ont délégué l'élaboration et la mise en œuvre des programmes locaux au syndicat départemental TRIVALIS depuis 2013. Cependant les politiques publiques locales renforcent les moyens de la prévention des déchets afin de cibler les **thématiques prioritaires ultra locales**.

LES OBJECTIFS

Plan national de prévention des déchets (PNPD)

Le plan national de prévention des déchets fixe les orientations stratégiques en matière de prévention des déchets et décline les actions à mettre en œuvre pour réduire les quantités des déchets ménagers et des déchets, développer le réemploi, et de lutter contre le gaspillage des ressources.

Constituant la 3e édition, le plan national de prévention des déchets pour la période 2021-2027 intègre l'ensemble des engagements du Gouvernement pris en matière d'économie circulaire depuis 2017.

Les objectifs à atteindre d'ici 2030 :

- Réduire de 5% les déchets d'activités économiques.
- Réduire de 15% les déchets ménagers et assimilés.
- Réduire de 50% le gaspillage alimentaire.
- Atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et réutilisation.

Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD)

Depuis la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les Régions sont désormais compétentes pour établir des plans régionaux de prévention et de gestion des déchets (PRPGD).

Ces plans régionaux concernent tous les flux de déchets produits et gérés dans la région, quel que soient leur nature ou leur producteur.

Cette nouvelle compétence confère à la Région un rôle d'animation des acteurs du territoire pour identifier les actions qui permettront d'atteindre les objectifs de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV). Le plan régional de prévention et de gestion des déchets doit contenir :

- Un état des lieux de la prévention et de la gestion des déchets,
- une prospective à termes de six ans et de douze ans de l'évolution tendancielle des quantités de déchets,
- des objectifs en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets, déclinant les objectifs nationaux,
- une planification de la prévention et de la gestion des déchets à termes de six ans et douze ans,
- un plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire.

Les objectifs du syndicat TRIVALIS

TRIVALIS, syndicat départemental d'études et de traitement des déchets a été créé en 2003.

Accompagné par l'ADEME, le syndicat élabore et met en œuvre des programmes de prévention des déchets pour accompagner les collectivités adhérentes et participer à l'atteinte des objectifs nationaux (et au-delà).

2009-2014 : Programme local de prévention (PLP)

2015-2018 : Contrat d'objectif déchets économie circulaire (Codec)

2016-2019 : Territoire Zéro déchet Zéro Gaspillage (TZDZG)

2019 – 2024 : Programme de prévention des déchets et économie circulaire

Les objectifs de la Communauté de Communes du Pays des Achards

La Communauté de Communes du Pays des Achards engage depuis de nombreuses années des actions et un accompagnement des usagers visant à réduire le volume de déchet :

- ▶ Le Stop pub
- ▶ Les composteurs subventionnés
- ▶ Ateliers, formations de sensibilisation à la prévention des déchets
- ▶ Filière réemploi en déchèteries
- ▶ Relais local du programme d'actions départemental
- ▶ Animations scolaires subventionnées
- ▶ visite des déchèteries

La Communauté de Communes du Pays des Achards souhaite accentuer les actions de prévention sur son territoire en ciblant des thématiques prioritaires, en référençant ces acteurs locaux (associations, réseaux, communes) et définissant des actions concrètes.

Le programme local s'aligne aux objectifs nationaux, régionaux et départementaux et suit la durée du mandat (2022-2026). Celui-ci pourra se réadapter en fonction des résultats et des attentes.

LE TERRITOIRE

Situé aux portes de l'océan Atlantique, à 15km des Sables-d'Olonne et à deux pas de La Roche-sur-Yon : le Pays des Achards profite d'une situation géographique privilégiée en Vendée.

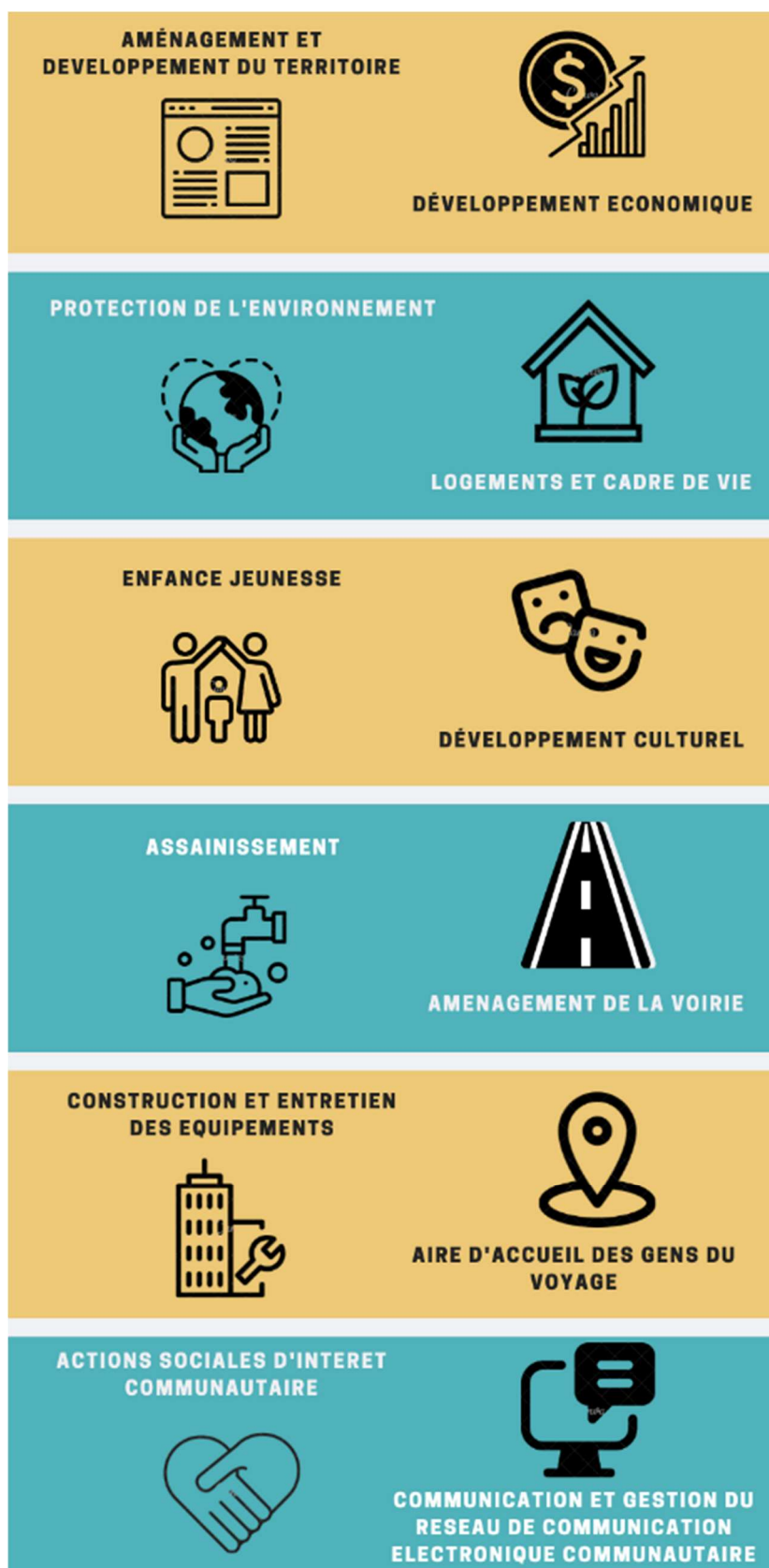
Le Pays des Achards est un territoire en forte évolution. Il compte 9 communes, soit près de 20 000 habitants.

Les récents équipements aménagés par la communauté de communes du Pays des Achards confirment l'engagement de la collectivité pour le service et la qualité de vie de ses habitants.

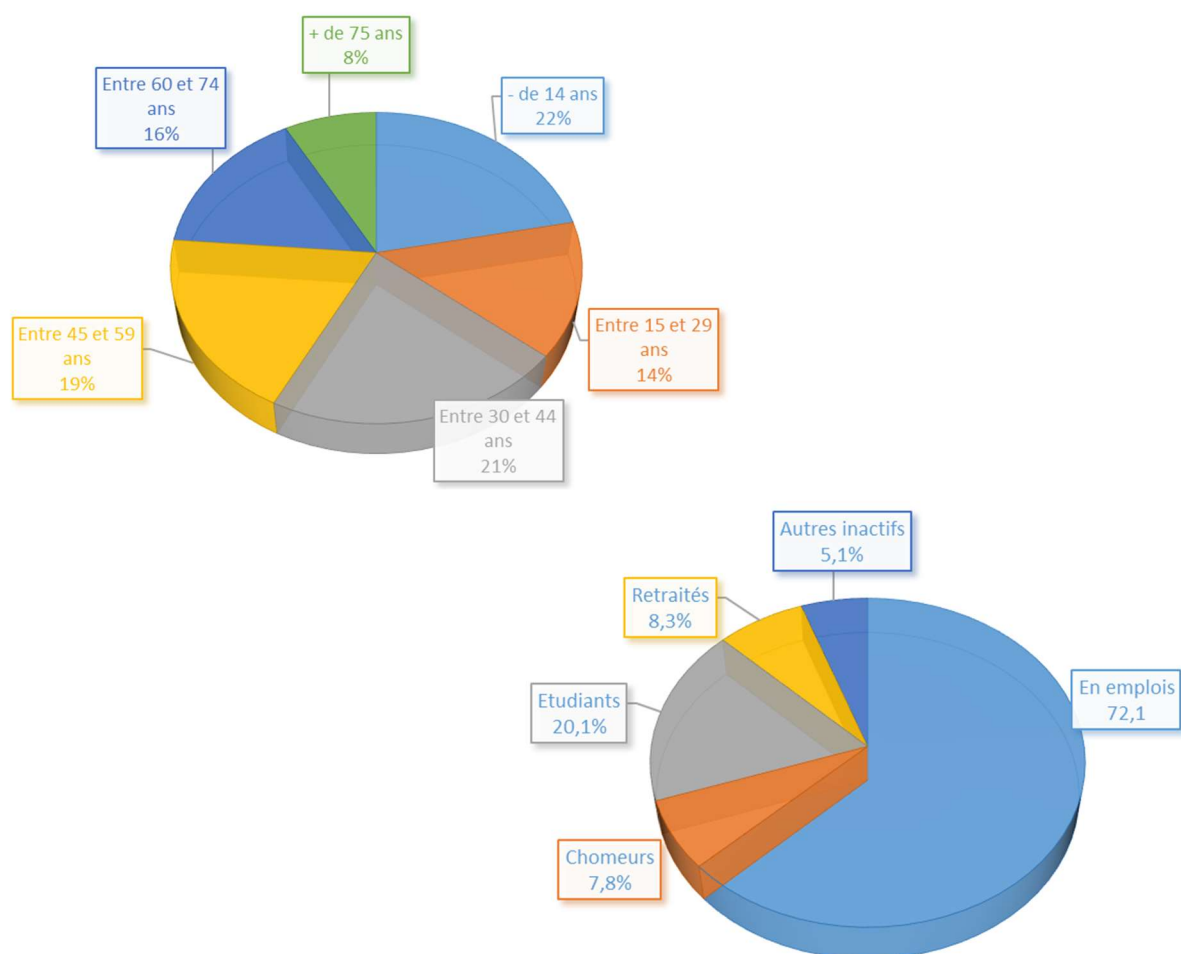
La population du Pays des Achards - près de 20 000 habitants au 1er janvier 2020 : **Progression de 1.8 % depuis 2011, soit plus de 335 habitants chaque année.**

Ce taux de croissance annuel moyen est supérieur à la moyenne régionale.

LES COMPETENCES



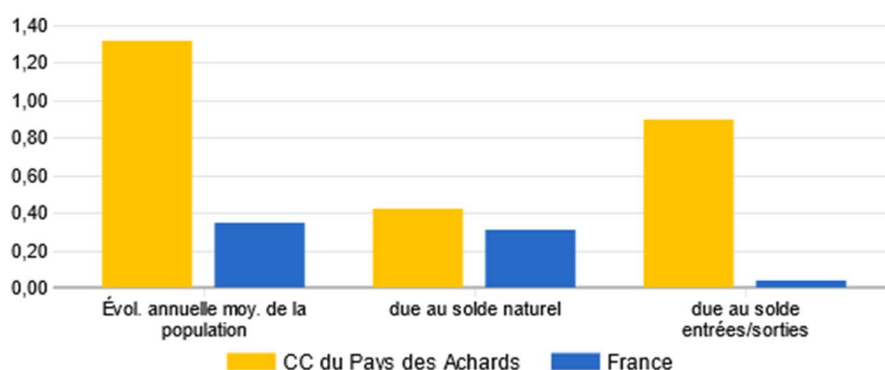
LA POPULATION AU PAYS DES ACHARDS



LES FORCES VIVES

- 18 959 habitants (données 2018)
- 7 654 ménages
- 5937 emplois

Évolution de la population (en %)



Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale - État civil - 2013-2018

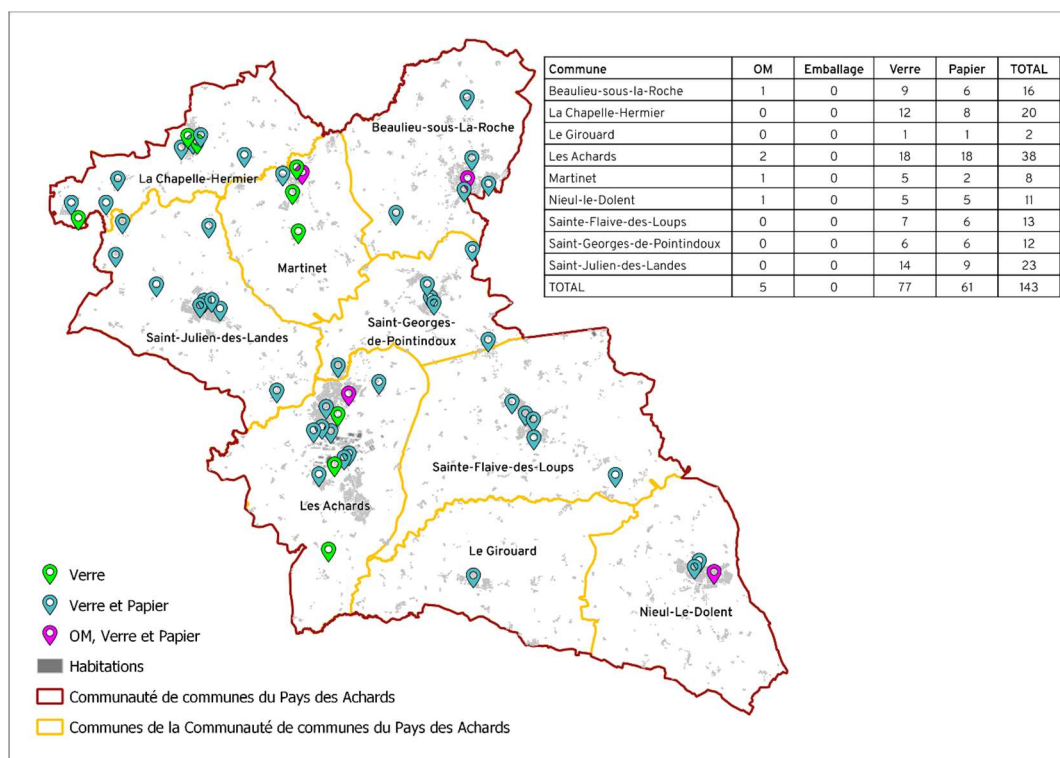
ORGANISATION DE LA COLLECTE

Plusieurs modes de collectes coexistent sur le territoire :

- **En porte à porte** : Collecte des conteneurs individuels ou collectifs destinées aux ordures ménagères résiduelles et emballages ménagers.
- **En apport volontaire** : Collecte des colonnes aériennes de 5m³ pour le verre et le papier réparties sur l'ensemble du territoire et collecte des colonnes semi-enterrées pour les ordures ménagères (11 points).
- **En déchèterie** : 3 déchèteries sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Achards pour les autres flux de déchets (Ste Flaive des Loups, Les Achards et Martinet)

PROJET AMENAGEMENT

Un projet est en cours pour déployer des colonnes enterrées et semi-enterrées pour la collecte des ordures ménagères et emballages (nouveaux lotissements et lotissements avec accès restreint).



REDEVANCE GENERALE DES DECHETS

En 2012, le Conseil communautaire s'engageait sur la mise en place de la Redevance Incitative avec **3 enjeux majeurs** :

- **Le financement** pour garantir une maîtrise des coûts
- **L'environnement** pour favoriser la réduction des tonnages d'ordures ménagères
- **La responsabilisation des usagers** et encourager les comportements vertueux (prévention, tri, compostage).

Quelques chiffres sur la RI

Une baisse des tonnages de 36.6% entre 2013 (année blanche RI) et 2020.

- 8913 factures semestrielles envoyées
- 1700 acomptes mensuels envoyés

La redevance générale des déchets comprend :

Une part fixe obligatoire (votre abonnement)

Que comprend-elle ? L'ensemble des charges fixes du service : l'accès aux déchèteries du Pays des Achards, la collecte de vos emballages, l'entretien et la collecte des colonnes verre et papier, le traitement de vos déchets... Elle comprend également 12 collectes annuelles de votre bac d'ordures ménagères.

Comment est-elle calculée ? En fonction du volume de votre bac d'ordures ménagères (voir tarifs ci-dessous).

Tarifs indicatifs

(susceptibles d'évoluer dans le cadre des réévaluations annuelles)

Volume du bac d'ordures ménagères	120 litres	240 litres	340 litres
Part fixe *			
Tarif annuel (incluant 12 collectes)	160 €	235 €	300 €
Part variable			
Coût unitaire (à partir de la 13 ^e collecte)	5 €	10 €	14 €

* Possibilité de mettre en place un prélèvement mensuel pour la part fixe de votre abonnement. Formulaire SEPA + RIB à fournir (formulaire disponible à la mairie de votre commune ou directement à la Communauté de communes des Achards, également téléchargeable sur notre site internet www.cc-paysdesachards.fr).

Démarches en ligne



Effectuez toutes vos démarches en ligne (déménagements, changement de volume de bac, paiement de vos factures...) et suivez votre consommation en vous connectant à votre compte personnel sur le site www.cc-paysdesachards.fr rubrique *Gestion des déchets/Mes démarches en ligne* !

Une part variable facultative (votre utilisation complémentaire du service)

Que comprend-elle ? Le ramassage et le traitement des ordures ménagères au-delà des 12 collectes forfaitaires annuelles.

Comment est-elle calculée ? En fonction du volume de votre bac d'ordures ménagères et des collectes réalisées hors part fixe (voir tarifs ci-dessous).

Comment la redevance générale des déchets est-elle facturée ?

Deux factures par an

1

janvier > juin
correspond
à la moitié de
l'abonnement

2

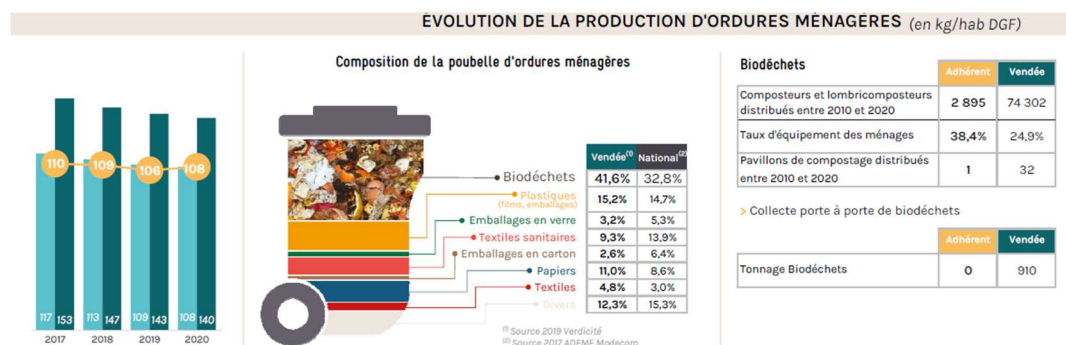
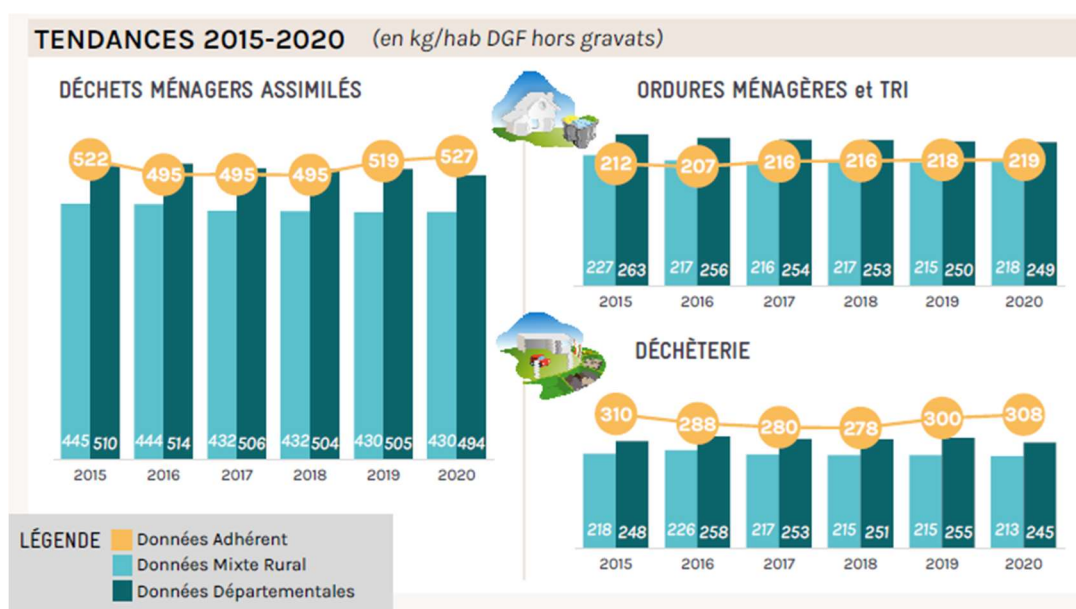
juillet > décembre
correspond à
la 2^e moitié de
l'abonnement
+ la régularisation
des collectes
(part variable)

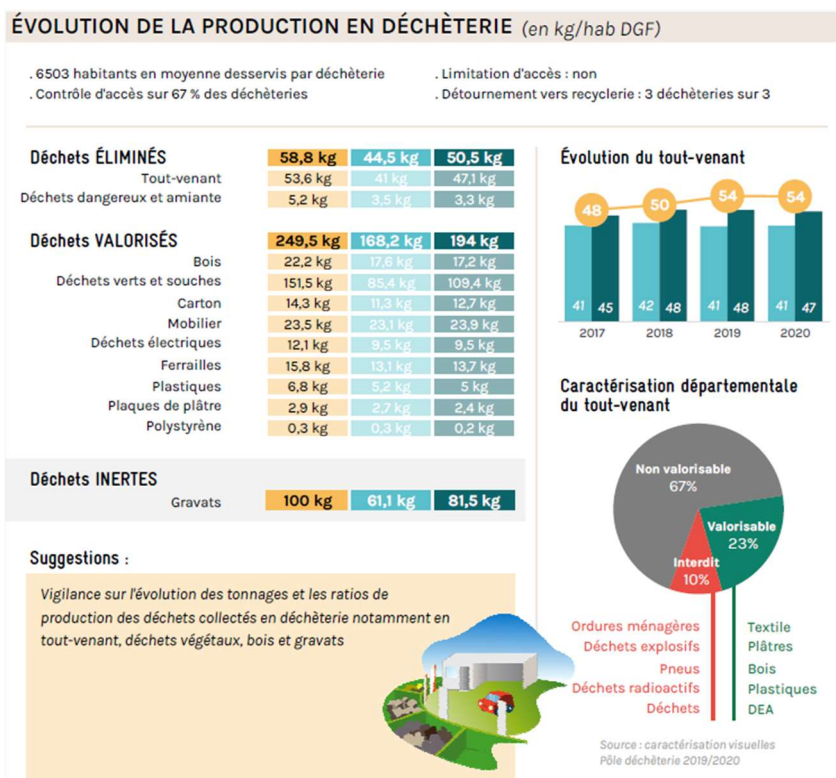
À SAVOIR : La redevance générale des déchets est calculée en fonction de vos dates d'emménagement et de déménagement (prorata mensuel). Ces dates doivent être signalées obligatoirement auprès du service Collecte et traitement des déchets de la Communauté de Communes du Pays des Achards.

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014, la Redevance Générale finance à 100% le budget annexe « ordures ménagères » de la Communauté de Communes et comprends :

- Le service administratif
- Le transport de tous les déchets des ménages
- Le traitement des déchets (cotisation TRIVALIS annuelle)
- L'accès aux déchèteries
- Les actions de sensibilisation, supports de communication
- L'entretien des véhicules
- La fourniture du matériel nécessaire au bon fonctionnement du service (bacs, points d'apport volontaire. etc.)
-

ZOOM DECHETS MENAGERS





PROGRAMME D' ACTIONS DU SYNDICAT TRIVALIS



TRIVALIS a été lauréat de l'appel à projet Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage porté par l'ADEME en 2015 et actuellement met en œuvre le **programme de prévention et d'économie circulaire (2019-2024)**.

« Le programme a pour objectif de contribuer à engager le territoire vendéen vers des modes de consommation compatibles avec la préservation de notre environnement, dans une logique de maîtrise des coûts.

Les objectifs s'alignent aux attentes des plan régionaux et nationaux. Au-delà des objectifs réglementaires, et contractuel, le programme vise à replacer l'humain au centre en agissant sur le terrain avec les acteurs locaux et les habitants afin d'accompagner chacun dans la transition nécessaire pour faire face aux enjeux climatique. »

Annexe 1 – Dossier TRIVALIS

Les axes de prévention défini au programme :

Axe 1 : Etude et test de la tarification incitative

Axe 2 : Réduction des déchets liés au tourisme

Axe 3 : Valorisation des bio-déchets

Axe 4 : Développement du réemploi

Axe 5 : Mobiliser une Génération Écoresponsable

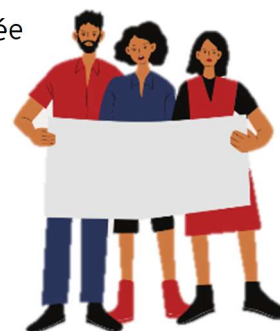
Axe 6 : Faire des végétaux une ressource

LES AXES DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS

Pour son premier programme local de prévention des déchets, la Communauté de Communes du Pays des Achards a défini 5 axes prioritaires.

Chaque axe sera développé sur une année civile et décliné en plusieurs actions.

Une démarche participative sera mise en ligne chaque année afin de sonder l'avis de la population et aider à l'élaboration des fiches actions.



2022

AXE 1 : Jardin au naturel, prévention des déchets verts et gestion de proximité des bio-déchets

2023

AXE 2 : Economie circulaire, les déchets des entreprises

2024

AXE 3 : Gaspillage alimentaire et gestion des bio-déchets

2025

AXE 4 : Accompagner les habitants vers des modes de consommations responsables

2026

AXE 5 : Eco exemplarité

Budget

Afin d'orchestrer des actions complémentaires et qui touchent l'ensemble des acteurs du territoire (particuliers, associatifs, publics et privés), il est proposé de scinder l'enveloppe budgétaire en 3 postes de dépenses :

- Communication (création graphique, affiches, vidéos, diffusion)
- Actions de sensibilisation (Ateliers/conférence, Formations, Aménagement)
- Incitation financière (kits, dispositif d'aides)

<u>Action 1</u>	CAMPAGNE DE COMMUNICATION GENERALE	5 000 €
<u>Action 2</u>	ATELIERS PRATIQUES ET SENSIBILISATION	10 000 €
<u>Action 3</u>	DISPOSITIF D'AIDES FINANCIERES	10 000 €
		25 000 €